

RENTREE 2020

REPRISE DES COURS

PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DU LYCEE

La présente note précise les modalités pratiques de fonctionnement du lycée à compter de la rentrée 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et conformément au protocole national en date du 26 août 2020. Les élèves et les responsables légaux doivent respecter strictement ces consignes.

Mesures sanitaires obligatoires

- Port du masque obligatoire pour les élèves (fourni par la famille ou l'établissement en cas de besoin) pendant toute la durée de présence dans l'établissement. Le port du masque est également obligatoire pour les responsables légaux amenés à pénétrer dans l'établissement.
- En plus des points d'eau existants, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des usagers. Le lavage des mains doit être effectué régulièrement (à l'entrée du lycée, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, dès l'arrivée au domicile)
- Distanciation physique de 1 m minimum à respecter.

Gestion des flux

- Entrée et sortie des élèves à pied ou à vélo : Rue Sainte Catherine
- Le regroupement des élèves aux abords de l'établissement est interdit à tout moment de la journée.

Organisation du temps de l'élève dans la classe

- L'accueil des élèves s'effectue normalement selon l'emploi du temps défini en début d'année
- L'ensemble des élèves est accueilli dans la classe
- Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de présence au sein de l'établissement

Organisation du temps de l'élève en dehors de la classe

- Rappel : le port du masque est obligatoire.
- Les élèves veillent à respecter la distanciation physique pendant les temps de pause (récréation, temps du midi).

Restauration scolaire

- Le service de restauration sera assuré normalement avec la mise en place des mesures sanitaires adaptées
- Le nettoyage des mains est obligatoire à l'entrée du service de restauration
- Le port du masque est de rigueur jusqu'à ce que l'on soit assis à sa table ; il sera remis avant de quitter sa table.
- Un sens de circulation (entrée, sortie) est mis en place.

Présence des responsables légaux au sein de l'établissement

- En cas de venue au lycée, les responsables légaux doivent obligatoirement se signaler à l'accueil du lycée, rue Sainte Catherine
- Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de présence au sein du lycée.

Nettoyage et désinfection

- Un nettoyage et une désinfection des espaces utilisés seront effectués par les agents de façon régulière, au minimum une fois par jour.

Le proviseur

L. VERRECKT

